



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240603-BUR-AG-24-041-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2024  
Date de réception préfecture : 17/06/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Bureau du 3 juin 2024

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Cotisation annuelle et soutien à l'incubateur INIZIA 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 3 juin 2024

**OBJET : Cotisation annuelle et soutien à l'incubateur INIZIA 2024**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue notamment au Bureau les attributions suivantes en matière de subventions :

- Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 septembre 2013 approuvant la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la gouvernance de l'association INIZIA et les statuts de cette dernière ;

Vu le rapport d'activité et le bilan financier 2023 de l'association Inizià présentés au Conseil d'Administration ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation signée entre la CAB et Inizià le 19 décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président et délégué après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

- Le versement de la cotisation annuelle à l'association INIZIÀ d'un montant de 5 000 € pour l'année 2024 ;
- Le versement d'une subvention annuelle à l'association INIZIÀ d'un montant de 26 000 € pour l'année 2024 ;
- Le projet d'avenant n°2 à « la convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation » liant la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association INIZIÀ, ci-annexé ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal, Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT  
  
LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)